

Collecte des déchets de plastiques agricoles non dangereux

COLLECTE 1: LES PLASTIQUES AGRICOLES

Pour rappel, les 4 catégories de plastiques acceptés sont :

- Les **bâches** de silos ou de couverture de tas de betteraves et de paillage.
- Les **films étirables d'enrubannage** de balles de foin ou de préfané.
- Les sacs non tissés d'engrais ou d'aliments pour bétail, de terreaux, tourbes, sable.
- Les **films d'emballage de palettes**.



CONSIGNES DE TRI

Les plastiques auront été vidés et nettoyés afin d'éviter l'apport de substances indésirables comme du foin, de la paille, de la terre, des betteraves, des filets de balles rondes... Les plastiques seront pliés ou roulés de manière à les rendre aussi compacts que possible, sans limitation de poids. Aucun indésirable (ordures ménagères, filets, cordes...) ne doit être camouflé dans les plastiques. Les plastiques ficelés pour le stockage à la ferme seront débarrassés de leurs liens lors du dépôt (**pas de corde, fil de fer...**). Ceux-ci sont déposés par l'agriculteur dans le conteneur dédié.

SONT INTERDITS

Les bidons, les tuyaux d'arrosage, les sacs de produits phytosanitaires, les gants de vétérinaire, les pneus, les sacs de sel, les cartouches de graisse, les déchets ménagers, les cordes, filets, les bâches tissées, les ficelles, les big-bags, les sacs tissés de farine animale et d'engrais sont strictement interdits.



**30 POINTS DE COLLECTE
PRES DE CHEZ VOUS !**

POINTS DE COLLECTE

Recyparcs: Blegny, Burdinne, Ferrières, Huy, Jalhay, Juprelle, Limbourg, Lontzen, Nandrin, Ouffet, Oupeye, Plombières, Theux, Thimister, Trooz, Wanze, Waremme, Wasseiges.

Dépôt communal: Aywaille, Clavier, Comblain-Au-Pont, Hannut, Lincet, Marchin, Olne, Pepinster, Raeren, Sprimont.

Centre de transfert de déchets de Soumagne.

Biocentre de Jeneffe.

INFOS : 04/240.74.74
www.intradel.be



MERCI DE VOUS ADRESSER AUX PREPOSES DES VOTRE ARRIVEE !

AVEC LE SOUTIEN DE



TOUTE L'ANNEE 4 POINTS DE COLLECTE



Biocentre de Jeneffe



Centre de transfert
de déchets de Soumagne



Dépôt communal de Clavier,
à côté du recyparc d'Intradel



Service communal
des travaux de Sprimont

Collecte des déchets de plastiques agricoles non dangereux

COLLECTE 2: LES CORDES, CORDAGES, FICELLES & FILETS

CONSIGNES DE TRI

Les cordes, cordages, ficelles et filets sont entreposés **en vrac** ou dans des **big-bags** et doivent être déposés auprès des préposés.

POINTS DE COLLECTES

Les cordes, cordages, ficelles et filets sont à déposer **auprès des préposés** des recyparcs suivants: Burdinne, Clavier, Ferrières, Huy, Jalhay, Juprelle, Limbourg, Lontzen, Nandrin, Oupeye, Ouffet, Plombières, Sprimont, Theux, Thimister, Trooz, Wanze, Waremme, Wasseiges ainsi qu'au Centre de transfert des déchets verts de Soumagne et au Biocentre de Jeneffe (ces derniers sont accessibles toute l'année). Les cordes **ne sont plus acceptées dans le conteneur des encombrants**.

COLLECTE 3: LES BIG-BAGS

CONSIGNES DE TRI

Les big-bags seront blancs, vides et propres. Les big-bags munis de ce symbole sont systématiquement refusés.



Un big-bag de maximum 1m³ servira de contenant pour les autres big-bags.

POINTS DE COLLECTES

Les cordes, cordages, ficelles et filets sont à déposer **auprès des préposés** des recyparcs suivants: Burdinne, Clavier, Ferrières, Huy, Jalhay, Juprelle, Limbourg, Lontzen, Nandrin, Oupeye, Ouffet, Plombières, Sprimont, Theux, Thimister, Trooz, Wanze, Waremme, Wasseiges ainsi qu'au Centre de transfert des déchets verts de Soumagne et au Biocentre de Jeneffe (ces derniers sont accessibles toute l'année). Les cordes **ne sont plus acceptées dans le conteneur des encombrants**.

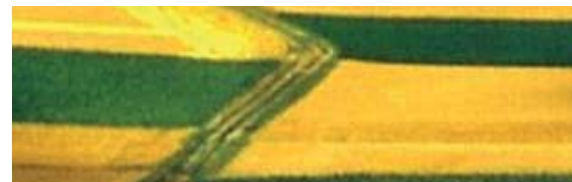


**21 POINTS DE COLLECTE
PRES DE CHEZ VOUS !**

INFOS : 04/240.74.74



INFOS : www.intradel.be



**21 POINTS DE COLLECTE
PRES DE CHEZ VOUS !**

